



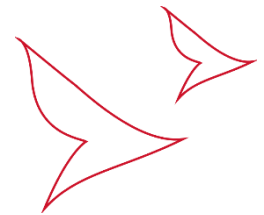
DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE de CORNILLON

Hôtel de Ville – Saint-Nabor – 30 630 CORNILLON

PLAN LOCAL D'URBANISME

Élaboration



332. Prescriptions réglementaires

Emplacements réservés

Septembre 2019

Prescription par D.C.M. du 29/10/2014
Arrêt du projet par D.C.M. du 26/09/2019
Approbation par D.C.M. du 00/00/0000

urba.pro
URBANISME & PROJETS

naturæ

CORNILLON

ÉLABORATION DU PLU

PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Le PLU permet de « fixer des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts » Article L151-41 du code urbanisme.

Les emplacements réservés permettent alors :

- Une priorité d'acquisition pour une collectivité pour réaliser un projet déterminé,
- De geler tout autre projet de construction dans l'emplacement réservé.

Il s'agit de l'ensemble des opérations déclarées d'intérêt général par une collectivité. Elles apparaissent au plan de zonage.

9 emplacements réservés sont répertoriés sur le projet de PLU. Ils visent à la réalisation de stationnement, d'élargissement de voie et la préservation d'un lavoir.

Référence	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Parking	139	Commune
2	Rond-Point	1146	Commune
3	Préservation du lavoir	1201	Commune
4	Parking	1220	Commune
5	Parking	1449	Commune
6	Extension du cimetière	1207	Commune
7	Élargissement de voie	375	Commune
8	Élargissement de voie	2912	Commune
9	Élargissement de voie	706	Commune

REGLEMENT DU PLU – Emplacements réservés

Département du Gard

Commune de Cornillon
(numéro INSEE : 30096)

Élaboration du PLU

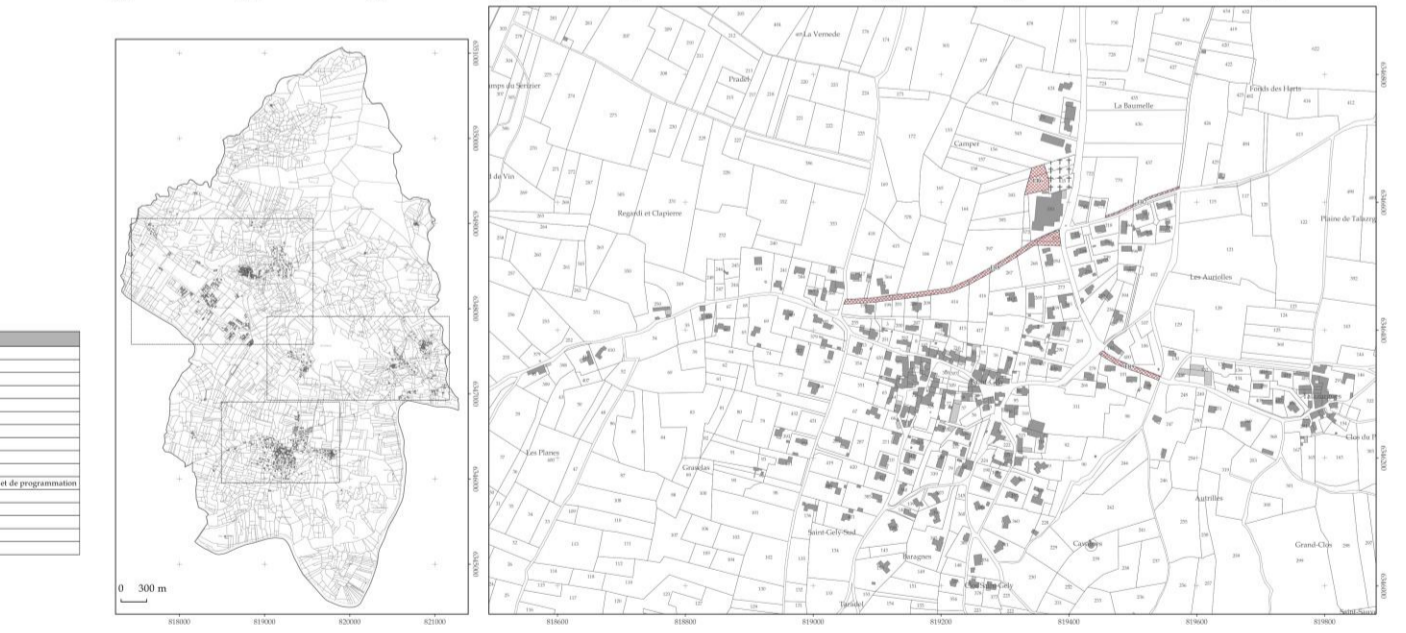
Pièces graphiques - Emplacements Réservés (ER)
Cornillon - Agglomérations

Echelle : 1:4 000

Date d'établissement : 28/06/2019

Prescription par D.C.M. du 29/10/2014
Arrêt du projet par D.C.M. du
Approbation par D.C.M. du

Avec le concours de :



Prescriptions

■ Emplacement réservé

■ Bâtiment en dur

■ Bâtiment léger

Références cadastrales

□ Limite et numéro de parcelle

□ Limite de commune

⊕ Cimetière

Liste des emplacements réservés

Référence	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
ER1	Parking	Commune	139
ER2	Rond point	Commune	1444
ER3	Préservation du lavoir	Commune	1201
ER4	Parking	Commune	1220
ER5	Parking	Commune	1449
ER6	Extension du cimetière	Commune	1207
ER7	Élargissement de voie	Commune	375
ER8	Élargissement de voie	Commune	2912
ER9	Élargissement de voie	Commune	706

Tableau des zones

Référence	Désignation
2AU1	Zone à urbaniser destinée aux activités touristiques, de loisirs, sportives et culturelles
Ua	Zone dense du centre ancien
Ua	Zone de mixité urbaine de moyenne densité
Uba	Zone de mixité urbaine de moyenne densité avec aménagement individuel
Uc	Zone à vocation d'activités commerciales ou artisanales
Uj	Zone urbaine à vocation d'équipements publics
2AU2	Zone à urbaniser à court terme
2AU2	Zone à urbaniser à court terme
2AU1	Zone à urbaniser à court terme et comportant des orientations d'aménagement et de programmation
A	Zone agricole à protéger en raison du potentiel agromérique, biologique ou économique du sol ou du sous-sol
Ap	Zone agricole à protéger en raison de la qualité des paysages et des sites et comportant des orientations d'aménagement et de programmation
N	Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
Np	Zone naturelle à protéger en raison d'une forte valeur paysagère
NB1	Zone naturelle à vocation d'activités de tourisme et de loisirs
NB2	Zone naturelle à vocation d'hébergement hivernal et/ou d'accueil
Nz	Zone naturelle à protéger en raison d'une forte valeur écologique : zone humide de la Cize

Références cadastrales : Cadastre Datal (format shapefile - mise à jour 01/2019)

Système de coordonnées : ICR2009 / Lambert 93